

## Consignes pour les référents SAE bénévoles

Ces consignes s'appliquent à tout référent bénévole qui supervise les séances autonomes de Roc & Co sur la SAE de la cité scolaire de Villard de Lans.

Tout référent bénévole doit, avant toute chose :

- Etre formé à l'exécution de ces consignes par le référent salarié
- Signer ces consignes.

Le référent salarié a autorité pour refuser toute candidature qui serait susceptible de poser problème (expérience en grimpe et/ou autonomie limitée).

### Avant le début de la séance

- S'il n'y a pas eu d'accord explicite avec le référent salarié au préalable Il envoie un SMS au référent salarié pour l'informer de sa présence au mur,
- Il envoie un message la veille de la séance à adultesrocandco@yahoo.fr pour en avvertir l'ensemble des adhérents
- Il récupère la clé et le badge d'accès au gymnase à l'endroit habituel
- Il arrive au moins 10 minutes avant le début de la séance
- Il ouvre la porte de droite du gymnase avec son badge
- Il désactive l'alarme du bâtiment (si personne dans le bâtiment, le week-end, jours fériés et vacances scolaires)
- Il allume la lumière sur la SAE.

### Pendant la séance

- Il s'assure que les participants se conforment en tout point au règlement d'utilisation de la SAE
- Il s'assure que le nombre de participants est à tout moment inférieur au maximum exigé par le règlement d'utilisation de la SAE
- Il doit refuser tout participant n'ayant pas passé le PPA
- Il coordonne les secours en cas d'accident selon les consignes sur le règlement d'utilisation de la SAE
- Il informe le référent salarié (sms) de toute anomalie concernant la SAE (prise dévissée, point d'assurage défectueux, etc.) ou sur le gymnase (déclenchement d'alarme, fuite d'eau etc.)

### A la fin de la séance

- Il s'assure que :
  - les tapis ont tous été rangés et sanglés
  - les moulinettes pour le lycée sont réinstallées et déclippées
  - la pieuvre est sécurisée avec un nœud dans le local propre à l'escalade
  - l'armoire est verrouillée ( cadenas et serrure de l'armoire)
  - le pied de la SAE est dans un état de propreté acceptable
  - qu'aucune corde et qu'aucun objet n'a été oublié.
- Il éteint la rampe de lumière de la SAE
- Il referme la porte badgée
- Il remet en service l'alarme du bâtiment (s'il est le dernier à partir seulement les week-ends, jours fériés et vacances scolaires)
- Il libère le gymnase à 22h15 maximum en semaine (alarme)
- **Il complète la feuille d'heure d'occupation SAE si en période de vacance scolaire zone A, le we ou les jours fériés**
- **Il s'assure que le local de rangement est rangé suivant le standard affiché.**

### Consignes de sécurité

- Il prend connaissances des consignes de sécurité et d'action en cas de problème sur le mur et en informe le référent salarié. Il appelle le gardien du gymnase s'il déclenche l'alarme par erreur.

Je soussigné(e) ....., déclare m'engager à respecter les consignes ci-dessus en tout point.

Fait à Villard de Lans le ..... Signature :